



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
1er juillet 2002
Français
Original: russe

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 10^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 26 juin 2002, à 10 h 30

Président : M. Huntley (Sainte-Lucie)

Sommaire

Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes

Activités militaires des puissances coloniales et dispositions prises par elles dans les territoires sous leur administration

Rapport du Comité spécial

Anguilla, Bermudes, Guam, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques, Montserrat, Pitcairn, Sainte-Hélène, Samoa américaines

Question de l'envoi de missions de visite dans des territoires

Composition de la délégation du Comité spécial

Questions diverses

Projet de rapport à l'Assemblée générale

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-44411 (F)



La séance est ouverte à 10 h 55.

Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (A/AC.109/2002/3 et 4, A/AC.109/2002/7 à 9, A/AC.109/2002/12, A/AC.109/2002/14 et 15, A/AC.109/2002/17, A/AC.109/2002/L.11)

Activités militaires des puissances coloniales et dispositions prises par elles dans les territoires sous leur administration (A/AC.109/2002/4, A/AC.109/2002/8, A/AC.109/2002/15, A/AC.109/2002/L.10)

1. Le **Président** appelle l'attention du Comité sur les documents de travail préparés par le Secrétariat, qui présentent des informations sur ces deux points de l'ordre du jour, ainsi que sur le projet de résolution A/AC.109/2002/L.11 et le projet de décision A/AC.109/2002/L.10, présentés relativement à ces deux questions.

2. *Le projet de résolution A/AC.109/2002/L.11 et le projet de décision A/AC.109/2002/L.10 sont adoptés sans avoir été mis aux voix.*

3. Le **Président** annonce que le Comité a ainsi achevé son examen de ces deux points de l'ordre du jour.

Rapport du Comité spécial

4. Le **Président** appelle l'attention sur le rapport du Comité spécial (A/AC.109/2002/L.16), approuvé lors d'une séance officieuse, et propose, s'il n'y a pas d'objection, de l'approuver officiellement.

5. **M. Tanoh Boutchoue** (Côte d'Ivoire) signale une correction à apporter à la septième ligne du paragraphe 11 du document A/AC.109/2002/L.16, où il faut remplacer « dans la région du Pacifique » par « dans la région des Caraïbes ».

6. *Le rapport du Comité spécial, avec la correction apportée oralement au paragraphe 11, est approuvé.*

Anguilla, Bermudes, Guam, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques, Montserrat, Pitcairn, Sainte-Hélène, Samoa américaines (A/AC.109/2002/L.15/Rev.1)

7. Le **Président** appelle l'attention sur le texte d'un projet de résolution composite sur les questions

d'Anguilla, des Bermudes, de Guam, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges américaines, des îles Vierges britanniques, de Montserrat, de Pitcairn, de Sainte-Hélène et des Samoa américaines (A/AC.109/L.15/Rev.1) et sur les résultats des consultations qu'il a menées avec les puissances administrantes, et propose de rédiger comme suit le paragraphe 6 du dispositif de la section XI « Îles Vierges américaines » :

« 6. Note la position du gouvernement du territoire qui s'oppose à la prise en charge par la puissance administrante des terres submergées dans les eaux territoriales, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale relatives à la propriété et à la maîtrise des ressources naturelles, y compris les ressources marines, par les peuples des territoires non autonomes, et qui demande la restitution de ces ressources marines au peuple du territoire; ».

En outre, compte tenu de l'observation formulée par le représentant de la Côte d'Ivoire, il est proposé de supprimer le troisième alinéa du préambule de la section IX « Sainte-Hélène ».

8. *Le projet de résolution A/AC.109/2002/L.15/Rev.1, avec les corrections apportées oralement, est adopté sans être mis aux voix.*

9. **M. Zaemsky** (Fédération de Russie) souhaite intervenir au sujet des décisions adoptées par le Comité. La Fédération de Russie réaffirme sa position traditionnelle : elle s'en tient à une opinion séparée sur certains points de l'ordre du jour du Comité spécial, notamment en ce qui concerne les institutions spécialisées et les activités militaires. La Russie n'a pas élevé d'objection à l'adoption des décisions par consensus, mais se réserve le droit de voter autrement lors de l'examen de ces questions à la Quatrième Commission et à l'Assemblée générale.

Question de l'envoi de missions de visite dans des territoires (A/AC.109/2002/27)

10. Le **Président** appelle l'attention sur le document A/AC.109/2002/27, où figure l'invitation adressée au Comité par la Nouvelle-Zélande, pour qu'il envoie une mission de visite à Tokélaou en août 2002 afin d'y étudier l'évolution de la situation politique, économique et sociale du territoire. La mission présenterait ses constatations dans un rapport au

Comité spécial. Le Président propose d'accepter cette invitation.

11. *Il en est ainsi décidé.*

Composition de la délégation du Comité spécial

12. **Le Président** informe les membres du Comité qu'il a déjà procédé à des consultations sur la question de l'envoi d'une mission de visite à Tokélaou avec deux groupes régionaux. Il poursuit les consultations avec les autres groupes régionaux; lorsqu'il les aura achevées, il diffusera aux membres du Comité une note sur la composition de la délégation du Comité spécial.

Questions diverses

13. **Le Président** rappelle aux membres du Comité spécial que lors de la séance officielle tenue lundi 24 juin 2002, le Comité a examiné et approuvé le texte du projet « travaux futurs » figurant dans le document de séance A/AC.109/2002/CRP.2 qui leur a été diffusé, et propose de l'approuver officiellement avec les corrections orales qui lui ont été apportées en consultations officielles, en chargeant le Rapporteur de l'inclure dans la section pertinente de la première partie du rapport du Comité spécial qui sera présenté à l'Assemblée générale.

14. *Il en est ainsi décidé.*

Projet de rapport à l'Assemblée générale

15. **Le Président** propose, conformément à ce que le Comité spécial avait décidé lors de sa séance d'organisation du 12 février 2002, de charger le Rapporteur de modifier la présentation des projets de résolution et de décision du Comité spécial pour l'aligner sur celle de l'Assemblée générale et de les présenter directement à l'Assemblée.

16. *Il en est ainsi décidé.*

Organisation des travaux

17. **Le Président** rappelle l'invitation adressée par la Nouvelle-Zélande au Comité spécial, et la décision de ce dernier d'envoyer à Tokélaou une mission de visite. Il faudra donc que le Comité spécial tienne par la suite une autre séance officielle pour examiner et approuver le rapport de cette mission de visite et le présenter à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que les membres du Comité acceptent de tenir une telle séance.

18. *Il en est ainsi décidé.*

19. **Le Président** remercie les membres du Comité spécial de leur soutien, les Vice-Présidents d'avoir été toujours disposés à le seconder dans l'exercice de ses fonctions, le Rapporteur d'avoir travaillé pour présenter les rapports en temps utile, et les fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies de leurs efforts qui ont permis au Comité de mener à bien sa session de fond de 2002.

La séance est levée à 11 h 20.